



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 22-20190705

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA
REHABILITATION DE LA GALERIE DRAINANTE DE GRAND
GALET A SAINT-JOSEPH**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Marcelin THELIS.

Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 22-20190705**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA GALERIE DRAINANTE DE GRAND GALET A SAINT-JOSEPH**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en 2011, avait été lancée une consultation pour la maîtrise d'œuvre visant la construction d'un réservoir ainsi que la réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet à Langevin, sur la Commune de Saint-Joseph.

Le marché de travaux qui s'en est suivi a été lancé à l'appel d'offres alloti comme suit :

- lot 1 : résurgences & réservoir,
- lot 2 : galerie drainante.

L'opération consistera pour la galerie en :

- la stabilisation pérenne de la stabilité de la voûte et des piédroits¹ de la galerie,
- la sécurisation de la ressource en eau, tant dans le débit constant que dans la qualité, par l'amélioration des équipements existants et par n supplémentaire de forages nouveaux.

Pour ce faire, les travaux comprennent notamment :

- les travaux préparatoires : l'installation de chantier et toutes les sujétions d'accessibilité et d'amenée des équipements de sécurité ; les travaux d'aménagement de plateformes techniques à l'avant de la parcelle ; y compris la pose du collecteur provisoire des eaux des forages verticaux, la pose d'une fosse de décantation et la confection du by-pass des eaux en sortie de galerie,
- les travaux de sécurisation de l'accès à la galerie : les études et le suivi géotechniques et les constructions d'équipement physique de protection (portique extérieur) en entrée de galerie avec prescriptions d'un géotechnicien de l'entreprise,
- les travaux de sécurisation de la galerie elle-même, avec notamment la mise en place d'une coque en PRV,
- les travaux d'amélioration des conditions de captage, comprenant les forages horizontaux et verticaux,
- travaux de réfection de la cunette centrale, comprenant la confection d'une pente longitudinale,
- travaux connexes, comprenant la mise en place d'équipement de mesure de débit.

1 Piédroit : montant vertical sur lequel s'appuie la voûte de la galerie

La procédure de consultation des travaux est en cours. Le marché de travaux est prévue pour le second semestre 2019. Le montant estimé de cette opération s'élève à 3.475.800 € décomposés comme suit :

- Travaux : 3.241.000 €,
- Maîtrise d'œuvre : 201.000 €,
- Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé : 13.800 €,
- Géotechnique : 20.000 €.

S'agissant notamment de travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, les investissements programmés ont fait l'objet d'une sollicitation pour subvention auprès de l'Office de l'Eau.

En effet, ces travaux répondent entre autres à l'objectif de la fiche action 3.2 du programme opérationnel 2016-2021, visant à augmenter la capacité d'approvisionnement [...] à des fins de gestion globale de la ressource en eau de tout le territoire, entre les différents usages de l'eau, et en rapport avec l'origine superficielle ou souterraine de l'eau brute.

Ainsi, l'Office de l'Eau ayant répondu favorablement au subventionnement de cette opération, le nouveau plan de financement de cette opération se présente donc désormais comme suit :

Origines	Montants attribués (HT)
Office Régional de l'Eau	1.100.000,00 € : - soit 55,00 % du coût prévisionnel éligible - soit 31,83 % du coût prévisionnel total de l'opération
Autofinancement	2.355.408,91 € : - soit 68,17 % du coût total prévisionnel de l'opération
Total Général HT	3.455.408,91 €

Cette opération a également été soumise à demande d'aide au financement auprès de l'État qui rendra prochainement son avis sur les différentes possibilités d'intervention pour lesquelles ce dossier peut être éligible.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement pour la réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet à Langevin – Saint-Joseph :
 - une participation de l'Office de l'Eau actée à 1.100.000,00 €, soit 55 % du coût prévisionnel éligible (31,83 % du coût prévisionnel des travaux),

- une participation en autofinancement actée à 2.355.408,91 € pour la CASUD, soit 68,17% du montant prévisionnel des travaux.

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le plan de financement pour la réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet à Langevin – Saint-Joseph :**

- **une participation de l'Office de l'Eau actée à 1.100.000,00 €, soit 55 % du coût prévisionnel éligible (31,83 % du coût prévisionnel des travaux),**
- **une participation en autofinancement actée à 2.355.408,91 € pour la CASUD, soit 68,17% du montant prévisionnel des travaux.**

- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**

André THIEN AH KOON

